



MAR23001-10173

Marché de fourniture relatif à l'acquisition du matériel mobilier
à l'Oriental

Toute offre devra nous parvenir au plus tard le 15/09/2025

1 Objet de la demande

OBJET DE LA DEMANDE	
Marché de fourniture relatif à l'acquisition de matériel et mobilier dans la région de l'Oriental	
REFERENCES ENABEL	MAR23001-10173

2 Instructions aux soumissionnaires

Personne de contact au sein d'Enabel durant la procédure	
NOM :	Laura De Sutter
FONCTION :	Experte junior en contractualisation et administration
E-MAIL :	procurement.maroc@enabel.be

Données relatives à la procédure	
RÉCEPTION DES OFFRES :	L'offre doit être transmise sous forme d'un seul fichier PDF uniquement par email à procurement.maroc@enabel.be, au plus tard le 15/09/2025 La Mailbox procurement.maroc@enabel.be génère une réponse automatique confirmant la réception des offres transmises. Si votre email a bien été reçu sur cette Mailbox, une seconde confirmation de réception (message non automatique) vous sera transmise au plus tard dans les 3 jours. Si vous ne recevez pas cette seconde confirmation, veuillez contacter le 0666/68.57.16 pour vous assurer que votre email a bien été reçu sur la Mailbox procurement.
DOCUMENTS À JOINDRE	• Fiche d'identification complétée et signée ; • Document prouvant que le soumissionnaire dispose bien d'un statut légal pour exercer son activité professionnelle (registre de commerce par exemple) ; • Déclaration sur l'honneur-Motifs d'exclusion ; • Déclaration d'intégrité ; • Formulaire d'offre de prix complété et signé ; • Fiche signalétique financière ; • Les fiches techniques, catalogues, photos du matériel proposé y compris les délais de livraison et les conditions de garantie ; • 2 attestations de référence datant des 3 dernières années (2024, 2023, 2022) portant sur de la fourniture d'équipements et mobiliers.

ELÉMENTS INCLUS DANS LE PRIX	Le fournisseur est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques inhérents à l'exécution du marché, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée. Sont notamment inclus dans les prix : 1° les emballages, sauf si ceux-ci restent la propriété du soumissionnaire, les frais de chargement, de transbordement et de déchargement intermédiaire, de transport, d'assurance et de dédouanement ; 2° le déchargement, le déballage et la mise en place au lieu de livraison, à condition que les documents du marché mentionnent le lieu exact de livraison et les moyens d'accès ; 3° la documentation relative à la fourniture et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur ; 4° le montage et la mise en service ; 5° la formation nécessaire à l'usage ; 6° le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs lors de l'exécution de leur travail ; 7° les droits de douane et d'accise ; 8° Les frais de livraison ; 9° les frais d'installation.
DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :	90 jours

3 Exécution

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL POUR L'EXECUTION DU MARCHE	
NOM :	Said MAKHON
FONCTION :	Fonctionnaire dirigeant
E-MAIL :	Said.makhon@enabel.be

Données relatives à l'exécution	
Lieu	Les fournitures seront livrées et installées à l'ISTA Ben Tayeb. Centre de Formation Professionnelle Ben Tayeb (Route de Taferssit P6203 en face de la brigade de gendarmerie royale Ben Tayeb) – Province Driouch

Durée/ Période d'exécution	Le marché démarrera à la notification du courrier de conclusion au soumissionnaire retenu et a une durée de deux mois. Le délai d'exécution/livraison est de maximum 30 jours calendriers à compter du lendemain de la date de la notification du courrier de conclusion. Les offres présentant un délai de livraison supérieur à celui spécifié seront rejetées. En principe, les fournitures devront être livrées entre le 15 septembre 2025 et le 15 novembre 2025.
---	---

4 Prescriptions techniques

Contexte général

1. Programme bilateral de coopération Belgique-Maroc (2024-2029)

Ce programme s'inscrit dans la continuité des efforts du Maroc pour relever les défis socio-économiques, soutenir le développement, la reconstruction et la résilience socio-économique. Notamment, il s'inscrit dans la vision globale de déploiement de la Politique Nationale de l'Emploi et de l'Entrepreneuriat et de sa feuille de route.

Le programme est composé de trois interventions : Appui à l'inclusion économique ; Appui à la qualité du travail ; Appui à la reconstruction de la zone sinistrée.

Il vise à :

- Renforcer les compétences professionnelles des jeunes en développant, renforçant et promouvant l'offre de formation professionnelle ;
- Soutenir les entrepreneurs et les petites entreprises en déployant des mécanismes d'accompagnement adaptés pour encourager l'entrepreneuriat ;
- Faciliter l'accès à l'emploi salarié pour les jeunes, en particulier les femmes et les NEET, par le biais de mesures incitatives ;
- Soutenir la création d'emplois durables en participant à la promotion du dialogue social, des normes et des droits du travail, ainsi qu'à l'accès à la protection sociale.

Avec un ancrage central, le programme est mis en œuvre au niveau de deux zones pilotes selon une approche flexible pour répondre aux défis et aux contextes territoriaux. Il s'agit de la région de l'Oriental et de la zone du Haut Atlas, touchée par le séisme du 8 septembre 2023.

S'étendant sur une période de cinq ans, de 2024 à 2029, le programme repose sur une collaboration étroite entre Enabel, Agence belge de coopération internationale, le Ministère de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences, l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences-ANAPEC, et l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail-OFPPT, et différents autres acteurs de l'écosystème de l'inclusion économique.

2. Intervention : Inclusion Economique

Cette intervention est alignée à la vision de la nouvelle Politique Nationale de l'Emploi et de l'Entrepreneuriat (PNEE-2035), à sa feuille de route, ainsi qu'à la feuille de route de la formation professionnelle. Elle vise à soutenir les acteurs de l'écosystème de l'inclusion économique à relever les défis principaux rencontrés par les jeunes, en particulier les femmes et les NEET, concernant l'employabilité, l'inclusion économique et les opportunités d'entrepreneuriat.

L'intervention a pour résultat global : « Les jeunes et les femmes jouissent d'une meilleure employabilité, d'une meilleure inclusion économique ou d'un accès renforcé aux opportunités d'entrepreneuriat », et s'articule autour de 5 résultats intermédiaires :

1. Les jeunes et les femmes, y inclus ceux ou celles en situation de vulnérabilité, disposent des compétences adéquates pour répondre aux besoins du marché de l'emploi ;
2. Les services d'accompagnement à l'emploi salarié, à l'auto-emploi et à l'entrepreneuriat sont plus performants et adaptés aux besoins spécifiques des jeunes et des femmes, ainsi qu'aux besoins des entreprises dans les secteurs visés. ;
3. L'accès des femmes au marché du travail est promu ;
4. L'action conjointe des acteurs pour un meilleur pilotage des programmes visant l'emploi et l'entrepreneuriat et du plan de reconstruction est renforcée au niveau central et régional, ainsi que la coordination entre ces deux niveaux ;
5. L'administration marocaine facilite l'innovation pour renforcer l'élaboration, la mise en place et le suivi des politiques publiques en matière d'inclusion économique et de travail décent.

Le 1er résultat intermédiaire agira sur trois domaines d'activités, dont le 1er et le 2ème portent respectivement sur la facilitation de l'accès des populations cibles à la formation professionnelle et

l'adaptation des formations professionnelles aux besoins spécifiques des populations cibles et du secteur privé.

Ceci est en phase avec la PNEE-2035 qui met en avant l'amélioration de l'accès à des opportunités de formations adéquates, avec comme l'un des indicateurs opérationnels phares celui relatif au nombre d'individus touchés par une action de formation. Il est, particulièrement, en phase avec la nouvelle feuille de route de l'emploi, dont la mesure n°8 relative à l'amélioration du système de formation professionnelle, vise à adapter l'offre de formation aux besoins du marché d'emploi et à augmenter le nombre des stagiaires de la formation professionnelle pour intégrer les déscolarisés, surtout ceux âgés de 15 à 18 ans.

Ce marché est lancé en partenariat avec l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail-OFPPT. Il est l'une des actions phares des domaines d'activités susmentionnés.

Justification

L'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail-OFPPT est le 1er opérateur de la formation professionnelle au Maroc avec plus de 47 ans d'expertise. Il représente 90% de l'offre publique de formation et 69% de l'offre de formation publique et privée. Il assure plus de 408 mille places pédagogiques et dispose de plus de 400 établissements offrant des formations dans plus de 480 métiers.

Tenant compte des besoins du marché de l'emploi, et en réponse aux exigences des différents secteurs économiques, l'OFPPT concentre son action et ses moyens autour de deux missions stratégiques :

- Favoriser l'employabilité des jeunes à travers des cursus adaptés pour répondre aux besoins des secteurs économiques en ressources humaines qualifiées et contribuer ainsi à l'amélioration de leur compétitivité ;
- Renforcer les compétences et appuyer l'essor des entreprises par le développement d'un système et une offre de formation continue.

Par ailleurs, l'OFPPT joue un rôle crucial dans l'inclusion des jeunes NEET, cœur de cible du programme bilatéral de coopération. En effet, en collaboration avec divers acteurs et partenaires, dont Enabel, l'OFPPT s'engage activement pour réduire le nombre des jeunes NEET et favoriser leur réinsertion professionnelle et sociale.

C'est dans ce sens que l'OFPPT souhaite adapter et renforcer son offre de formation professionnelle à destination des jeunes, notamment des femmes et des NEET, au niveau de la région de l'Oriental et de la zone du Haut Atlas (touchée par le séisme) à travers l'équipement d'un centre de formation et de trois unités mobiles de formation professionnelle.

Ce marché, piloté en partenariat entre Enabel et l'OFPPT, vise à moderniser les équipements de formation professionnelle de l'OFPPT, à adapter et à rapprocher son offre de formation professionnelle des jeunes, notamment les femmes et les NEET, au niveau des deux régions cibles du programme bilatéral de coopération Belgique-Maroc.

Spécificités techniques du matériel

Item N°	Article	Désignation et caractéristiques techniques	Quantité totale
1	Établi d'atelier avec étau pour travaux de montage	Établi d'atelier avec plateau en bois - Couleur : gris ELIAN - Longueur du plan de travail : 2 m +/-10% - Profondeur du plan de travail : 750 mm +/-10% - Hauteur standard : 850 mm - Livré avec Etau mécanique fixé sur le plan de travail	8
2	Tabourets pour atelier	Tabouret atelier sur roulettes pour stagiaire - Assise et dossier mousse - Revêtement tissu couleur noir - Structure tube métallique	22

		- Réglable en hauteur - Structure robuste	
3	Armoire outillage	Armoire outillage ou en acier robuste, avec portes verrouillables, tablettes réglables, panneaux perforés, dimensions typiques +/-10% L 533 × P 506 × H 2060 mm (ou équivalent)	4
4	Tables servantes	Table servante mobile en acier et polypropylène renforcé, avec 6 tiroirs, roulettes et plateau robuste, dimensions environ +/-10% L 779 × P 515 × H 972 mm, ou équivalent	4
5	Table électronique	Table d'Electronicien à deux étagères avec les caractéristiques suivantes : - Dimensions 600x1500 mm (P x L) - Structure stable et robuste - Une conception ergonomique moderne. Couleur gris clair - Plateau stratifié à haute température, Charge min 200kg répartis sur la surface, Hauteur de l'établi plateau de 900 à 1000 mm - 6 Prises de courant avec voyants de signalisation + 2 RJ45 CAT6 + disjoncteur sur le pupitre + 1 ARU à clé à sécurité - Etagères : tablette réglable en hauteur, profondeur min 300 mm, charge sur chaque étagère environ 10Kg répartis sur la surface - Boîtiers passe-câbles intégrés dans la conduite de câbles - Chemin de câbles aux dimensions généreuses - Support d'unité centrale en profilé aluminium mat à fixer sous table - Support d'écran de PC (à fixer à hauteur réglable)	4
6	Etabli porte outillage à panneau vertical	Établi de travail robuste avec plan en hêtre multiplis 1,5 m × 750 mm, panneau vertical perforé 1500 × 510 × 50 mm pour l'accrochage des outils, équipé d'un bloc 3 tiroirs (534 × 358 mm) — hauteur totale environ 860 mm, ou équivalent Dimensions +/-10%	1
7	Bureau formateur mobile	Bureau pour formateur	2
8	Chaise formateur mobile	Fauteuil avec roulette pour formateur approprié	2
9	Tableau écritoire mobile	Tableau écritoire mobile	2
10	Corbeilles tri sélectif	Corbeilles tri sélectif 3x60 L min. couleurs vert, jaune et bleu	2
11	Armoire de brassage murale demi hauteur 19"	- Hauteur : 6, 9, 12, 15, 18 U / Largeur : 600 mm / Profondeur : 502 ou 602 mm - Matériau en acier - Porte frontale en verre et avec serrure - Guidage de câble vertical - Classe de protection (IP) IP20 - Livrée avec réglette multi prises (4 prises) électriques avec terre et un interrupteur - Livrée avec kit de visserie écrou + rondelles + vis M60 au nombre de 30 pièces minimum - Livrée avec Etagère	1
12	Panneau de brassage	24 PORTS RJ45 CAT6 19" UTP	1
13	Bureau formateur	Bureau pour formateur : - Dimensions : longueur 120 x profondeur 80 x hauteur 75 minimum - Structure métallique - Caisson métallique avec 1 serrure et 3 tiroirs	2

		- Plateau en bois	
14	Siège formateur	Siège de bureau pour formateur : - Assise et dossier avec rembourrage épais - Revêtement tissu - Accoudoirs fixes - Roulettes	2
15	Table pour stagiaire	Table pour ordinateur : - Dimensions : longueur 80 x profondeur 65 x hauteur 75 minimum - Structure métallique - Plateau en bois - Passe-câble	48
16	Table pour imprimante	- Plateau en panneaux de particules recouvert de stratifié dont la bordure doit être en champ poste formé en PVC antichoc - Piétement en acier profile ou en tôles pliées renforcées traité contre la corrosion et peint en époxy - Hauteur : 750 mm (± 10 mm) - Longueur : 800 mm (± 10 mm) - Largeur : 600 mm (± 10 mm) TABLES ADAPTÉES POUR IMPRIMANTE - Plateau en panneaux de particules recouvert de stratifié dont la bordure doit être en champ poste formé en PVC antichoc. - Piétement en acier profile ou en tôles pliées renforcées traité contre la corrosion et peint en époxy - Hauteur : 750 mm (± 10 mm) - Longueur : 800 mm (± 10 mm) - Largeur : 600 mm (± 10 mm)	1
17	Siège pour stagiaire	Chaise conférence pour stagiaire : - Assise et dossier mousse - Revêtement tissu - Structure tube métallique	48
18	Tableau blanc	Tableau Blanc : - Murale à feutres - Dimensions : 210 x 120	2
19	Écran de projection	Ecran de projections pour vidéos projecteur : - Dimensions : 200 x 200	2
20	Armoire métallique à 2 portes battantes	Armoire métallique à 2 portes battantes et 4 étagères pour les formateurs Dimensions : longueur 120 x profondeur 45 x hauteur 200	2

Conditions de livraison

Les fournitures seront livrées et installées à l'ISTA Ben Tayeb.

Toutefois, l'acheminement des équipements vers le site bénéficiaire est à la charge du fournisseur. Avant de commencer les livraisons, le fournisseur doit transmettre à Enabel :

- *Un planning prévisionnel de livraison avant le début des livraisons dans les sites bénéficiaires.*

Les opérations de transport, de chargement, de déchargement, de déballage et d'emballage sont à la charge exclusive du fournisseur et sont effectuées sous sa responsabilité et ce dans les sites bénéficiaires.

Le responsable du centre bénéficiaire signe les bons de dépôt des articles livrés en précisant les dates de livraison.

Le fournisseur doit communiquer à Enabel et à l'OFPPT le bon de dépôt contre accusé de réception, pour permettre aux services d'Enabel et de l'OFPPT de planifier les opérations de vérification de conformité

technique.

5 Conditions d'exécution

5.1 Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de fourniture passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

5.2 Sous-traitance

Le fournisseur est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet du présent marché, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques du fournisseur et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s).

5.3 Cession

Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

5.4 Conformité de l'exécution

Les fournitures doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, elles répondent en tous points aux règles de l'art.

5.5 Modalités d'exécution

Les fournitures doivent être livrées dans un délai à exprimer en jours calendrier que le soumissionnaire est tenu de mentionner dans son offre. Ce délai commence à courir à partir du jour qui suit celui où le fournisseur a reçu la notification de la conclusion du marché. Vu que le délai d'exécution est un critère d'attribution, le fait de ne pas mentionner ce délai aura pour conséquence l'irrégularité substantielle de l'offre. Tous les jours sont indistinctement comptés dans le délai.

Tout dépassement du délai de livraison, et ce pour quelque cause que ce soit, peut entraîner par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard de livraison de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire livrer les biens par un autre fournisseur. Le surcoût éventuel est à charge du fournisseur défaillant.

5.6 Réception

Il sera procédé à une réception complète au lieu de livraison sans réception partielle au lieu de production :

La réception s'effectue complètement au lieu de livraison. Pour examiner et tester les fournitures ainsi que pour notifier sa décision d'acceptation ou de refus, le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de trente jours.

Le délai prend cours le lendemain du jour d'arrivée des fournitures au lieu de livraison, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit mis en possession du bordereau ou de la facture.

5.7 Facturation et paiement

La facture électronique est envoyée par e-mail aux adresses suivantes :

said.makhon@enabel.be et sophia.elarquam@enabel.be

Seules les fournitures exécutés et livrées de manière correcte pourront être facturées.

La facture doit être libellée **en Dirhams ou en Euros** selon la monnaie dans laquelle le soumissionnaire a remis offre. Les soumissionnaires marocains doivent obligatoirement remettre offre et émettre leur facture en en dirhams marocains. La comparaison des prix se fera en MAD. Le cas échéant, le taux de change utilisé sera le taux de change moyen €-MAD du jour de la date limite de réception des offres).

Les paiements seront effectués en MAD ou en euros selon la monnaie selon laquelle le soumissionnaire a remis offre.

Aucune avance ne peut être demandée par l'adjudicataire et chaque paiement sera effectué après réception des fournitures.

Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai maximum de 30 jours de calendrier à compter de la réception des fournitures.

5.8 Exonération de TVA

Le cas échéant, le présent marché est exonéré de la TVA conformément à l'article 92, paragraphe I (23) du code général des impôts du Maroc et à l'article 9 du Décret de la TVA N° 2.08103.

Afin que Enabel puisse obtenir les documents d'exonération de la TVA dans les plus brefs délais, deux exemplaires originaux de la facture proforma en TTC seront transmis dès la notification de la conclusion du marché.

5.9 Assurances

Le fournisseur est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile », « accidents de travail » et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée du marché.

Le fournisseur transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

5.10 Droits de propriété intellectuelle

Le pouvoir adjudicateur acquiert les droits de propriété intellectuelle nés, mis au point ou utilisés à l'occasion de l'exécution du marché.

5.11 Obligation de confidentialité

Le fournisseur est lié par un devoir de réserve concernant les informations dont il a connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le fournisseur prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, la réglementation GDPR est d'application.

Le fournisseur s'engage à respecter le Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des données personnelles (RGPD). Si des données personnelles sont traitées dans le cadre du contrat, le fournisseur signera un contrat de traitement des données à caractère personnel, conformément aux articles 28 à 36 du RGPD. Ce contrat type pourra être fourni à la demande avant la remise des offres. Selon la nature des services fournis, le fournisseur procédera, en collaboration avec l'autorité contractante, à une analyse d'impact sur la protection des données, si nécessaire.

5.12 Clauses déontologiques et principe de non-discrimination

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques ci-après peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion du fournisseur de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, le fournisseur et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays dans lequel l'exécution du marché a lieu.

Conformément à la politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel ([pr-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf \(enabel.be\)](#)), le fournisseur et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets mis en œuvre par Enabel et de la population en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier les principes de base et les directives repris dans cette politique. En application de sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels, Enabel applique donc une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites visées dans sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels étayant une incidence sur la crédibilité professionnelle des contractants.

Toute tentative d'un fournisseur visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le pouvoir adjudicateur de quelques manières que ce soit entraîne le rejet de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au fournisseur d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

Enabel s'engage pour l'égalité des chances et la non-discrimination dans l'attribution de ses marchés. Aucune distinction ne sera faite sur base du genre, de l'origine, de l'âge, de la religion, de l'orientation sexuelle, du handicap ou de toute autre caractéristique personnelle sans lien avec les compétences professionnelles.

5.13 Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le fournisseur, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le fournisseur peut demander une médiation à l'adresse email complaints@enabel.be cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

6 Formulaire d'offres à signer par le soumissionnaire

6.1 Fiche d'identification

6.1.1 Personne physique

I. DONNÉES PERSONNELLES	
NOM(S) DE FAMILLE ¹	
PRÉNOM(S)	
DATE DE NAISSANCE	
JJ	MM AAAA
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)	PAYS DE NAISSANCE
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ	
CARTE D'IDENTITÉ	PASSEPORT
PERMIS DE CONDUIRE ²	AUTRE ³
PAYS ÉMETTEUR	
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ	
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL ⁴	
ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE	
CODE POSTAL	BOITE POSTALE
VILLE	
RÉGION ⁵	PAYS
TÉLÉPHONE PRIVÉ	
COURRIEL PRIVÉ	
II. DONNÉES COMMERCIALES	
Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.	
Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE?	NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant) NUMÉRO DE TVA NUMÉRO D'ENREGISTREMENT LIEU DE L'ENREGISTREMENT
OUI NON	VILLE PAYS
DATE	SIGNATURE

¹ Comme indiqué sur le document officiel.

² Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

³ A défaut des autres documents d'identités: titre de séjour ou passeport diplomatique.

⁴ Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

⁵ Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.

6.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

NOM OFFICIEL ⁶				
NOM COMMERCIAL (si différent)				
ABRÉVIATION				
FORME JURIDIQUE				
TYPE	A BUT LUCRATIF			
D'ORGANISATION	SANS BUT LUCRATIF	ONG ⁷	OUI	NON
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL ⁸				
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)				
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS		
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA	
NUMÉRO DE TVA				
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL				
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE		
PAYS	TÉLÉPHONE			
COURRIEL				
DATE		CACHET		
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ				

⁶ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

⁷ ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

⁸ Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

6.1.3 Entité de droit public⁹

NOM OFFICIEL¹⁰			
ABRÉVIATION			
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL¹¹			
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE			
(le cas échéant)			
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS	
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA
NUMÉRO DE TVA			
ADRESSE OFFICIELLE			
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
PAYS	TÉLÉPHONE		
COURRIEL			
DATE		CACHET	
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ			

⁹ Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquérir et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

¹⁰ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

¹¹ Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

6.2 Formulaire d'offres – prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux TDR et conditions d'exécution du présent marché **MAR23001-10173**, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de prix et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public aux prix suivants exprimés en dirhams ou en euros et hors TVA :

N° poste	Désignation	Unité	Quantité indicative	P.U en dhs HT	Total en dhs HT
1	Établi d'atelier avec étau pour travaux de montage	U	8		
2	Tabourets pour atelier	U	22		
3	Armoire outillage	U	4		
4	Tables servantes	U	4		
5	Table électronique	U	4		
6	Etablis porte outillage à panneau vertical	U	1		
7	Bureau formateur mobile	U	2		
8	Chaise formateur mobile	U	2		
9	Tableau écritoire mobile	U	2		
10	Corbeilles tri sélectif	U	2		
11	Armoire de brassage murale demi hauteur 19"	U	1		
12	Panneau de brassage	U	1		
13	Bureau formateur	U	2		
14	Siège formateur	U	2		
15	Table pour stagiaire	U	48		
16	Table pour imprimante	U	1		
17	Siège pour stagiaire	U	48		
18	Tableau blanc	U	2		
19	Écran de projection	U	2		
20	Armoire métallique à 2 portes battantes	U	2		
Total en dhs Hors TVA					
Taux et Montant TVA					
Total en dhs toutes Taxes Comprises					
Délai de livraison en jours calendriers (maximum 30 jours calendriers) Les offres présentant un délai de livraison supérieur à celui spécifié seront rejetées.					

Fait à le

Certifié pour vrai et conforme,

Signature manuscrite originale / nom de la personne habilitée à engager l'entité soumissionnaire :

.....

6.3 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
 - 1° participation à une **organisation criminelle**;
 - 2° **corruption**;
 - 3° **fraude**;
 - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
 - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;
 - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
 - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
 - 8° création d'une société offshore .

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale** , c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 [prs-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf \(enabel.be\)](#) ;
- b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 [fraud policy fr final.pdf \(enabel.be\)](#);
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;
6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat

antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorier/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date

Localisation

Signature

6.4 Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Signature

6.5 Fiche signalétique financière

FICHE SIGNALÉTIQUE FINANCIÈRE											
INTITULE (1)											
ADRESSE											
COMMUNE/VILLE		CODE POSTAL									
PAYS											
CONTACT											
TELEPHONE		TELEFAX									
E - MAIL											
<u>BANQUE (2)</u>											
NOM DE LA BANQUE											
ADRESSE (DE L'AGENCE)											
COMMUNE/VILLE		CODE POSTAL									
PAYS											
NUMERO DE COMPTE											
IBAN (3)											
NOM SIGNATAIRES	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%; padding: 5px;">NOM PRENOM</th> <th style="width: 30%; padding: 5px;">FONCTION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="height: 25px;"></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="height: 25px;"></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="height: 25px;"></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			NOM PRENOM	FONCTION						
NOM PRENOM	FONCTION										
<u>REMARQUES:</u>											

CACHET de la BANQUE + SIGNATURE du REPRESENTANT
DE LA BANQUE (les deux obligatoires)

DATE + SIGNATURE DU TITULAIRE DU
COMPTE (Obligatoire)

(1) Le nom ou le titre sous lequel le compte a été ouvert et non le nom du mandataire.

(2) Il est préférable de joindre une copie d'un extrait de compte bancaire récent. Veuillez noter que le relevé bancaire doit fournir toutes les informations indiquées ci-dessus sous «INTITULÉ DU COMPTE BANCAIRE» et «BANQUE». Dans ce cas, le cachet de la banque et la signature de son représentant ne sont pas requis. La signature du titulaire du compte est obligatoire dans tous les cas

(3) Si le code IBAN (international bank account number) est d'application dans le pays où votre banque se situe.